



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Colmar, le 21 mars 2020

SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS

Autorisation de circulation des poids-lourds le dimanche

Les services de l'État se mobilisent pour apporter des solutions concrètes aux entreprises touchées par la crise du coronavirus et les accompagner dans la continuité de l'activité économique.

Pour faciliter les réapprovisionnements, notamment du commerce alimentaire, il est apparu nécessaire de prendre des mesures exceptionnelles pour permettre l'acheminement des marchandises sur les sites stratégiques et le retour des chauffeurs vers leur domicile, dans les meilleures conditions sanitaires.

Par arrêté interministériel du 19 mars 2020, et par exception à la règle applicable habituellement, **les poids-lourds de plus de 7,5 tonnes affectés au transport de marchandises sont autorisés à circuler du samedi 22 h au dimanche 22h, et ce jusqu'au 20 avril 2020.**

Toute question particulière sur l'application de ces mesures dans le département du Haut-Rhin peut être posée à l'adresse mail :

pref-covid19@haut-rhin.gouv.fr

CONTACT PREFECTURE

Bureau du protocole et de la communication interministérielle
Service du Cabinet - Préfecture du Haut-Rhin
03 89 29 20 05 – 03 89 29 21 06 – 06 08 23 79 20 – 06 60 15 72 12
pref-communication@haut-rhin.gouv.fr

RETROUVEZ NOS PUBLICATIONS SUR  